



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

* *
*

Séance du 05 novembre 2014

16 - COMMUNICATION

16.1 - Partenariat entre Tisséo-SMTC et la Ville de Colomiers, organisatrice du Festival de Bande dessinée de Colomiers

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL-BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Dans le cadre de la manifestation culturelle « Festival BD de Colomiers », qui se tiendra du 14 au 16 novembre 2014, il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo-SMTC et la Ville de Colomiers, organisatrice de la manifestation.

Ce partenariat fera l'objet d'une convention précisant les engagements des deux parties :

Présence d'affiche sur le réseau bus Tisséo

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la présence d'affiches sur ses espaces d'affichage du 5 au 16 novembre 2014 : Dos conducteurs et rames de métro.

La Ville de Colomiers s'engage à réaliser l'impression des affiches précitées et à les remettre à Tisséo-SMTC.

Diffusion d'un message sonore sur le réseau métro Tisséo (lignes A et B) du 5 au 16 novembre 2014

La Ville de Colomiers s'engage à assurer la réalisation d'un spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

Le texte de l'annonce sonore devra impérativement être validé par Tisséo-SMTC avant son enregistrement et renseigner les usagers sur l'accès en transports en commun à la manifestation.

Création d'un titre de transport collector (Titre 1 déplacement)

Tisséo-SMTC s'engage à assurer l'impression et la diffusion d'un titre de transport collector spécial «Festival BD Colomiers».

Quantité : 50 000 exemplaires

Validité du titre : 1 déplacement

Distribution : Réseau Bus Tisséo exclusivement

Tisséo-SMTC s'engage à retirer 300 titres sur ces 50 000 (150 qui seront mis à disposition de la Ville de Colomiers pour ses relations publiques, 150 pour Tisséo).

Communication et Actions à destination des employés de Tisséo-SMTC

- Assurer la gratuité aux festivaliers qui seront munis d'une carte pastel ou d'un titre de transport Tisséo et communiquer cette offre sur ses moyens de communication (affiches du festival, site internet et sur l'annonce sonore destinée à être diffusé dans le métro).
- Assurer la visibilité du logo de Tisséo sur l'ensemble de ces documents de communication et notamment sur tous les documents promotionnels ou d'information, affiches, dossier et communiqués de presse, invitations...
- Associer Tisséo-SMTC aux événements de communication et de relations publiques.

La convention prendra effet à compter de sa signature par la dernière partie et prendra fin au plus tard le 16 novembre 2014.

Le Comité Syndical :

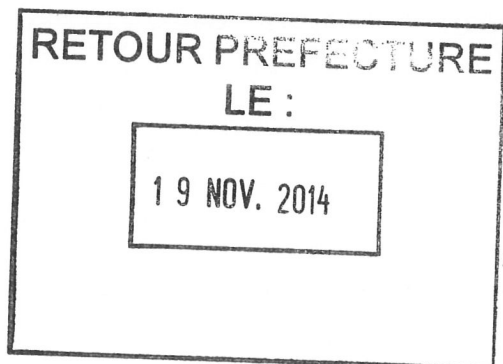
- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Ville de Colomiers.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention avec la Ville de Colomiers.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,



Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel Lattes", with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES

CONVENTION DE PARTENARIAT n°2014-908

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à signer la présente, par délibération n° 2014.11.05.16.1 du 5 novembre 2014,

Ci-après désigné « Tisséo - SMTC »

ET

LA VILLE DE COLOMIERS, Direction Sport, Culture et Développement Associatif, sise 1 Place Alex Raymond, BP 30330 31776 Colomiers Cedex et représentée par son Maire, Madame Karine TRAVAIL-MICHELET,

Ci-après dénommée « VILLE DE COLOMIERS »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la manifestation culturelle « Festival BD de Colomiers », qui se tiendra du 14 au 16 novembre 2014, il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo-SMTC et la Ville de Colomiers, organisatrice de la manifestation.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo-SMTC et de la Ville de Colomiers dans le cadre des actions organisées par cette dernière.

ARTICLE 2 - DIFFUSION D'UN MESSAGE SONORE SUR LE RESEAU METRO TISSEO (LIGNES A ET B)

La Ville de Colomiers s'engage à assurer la réalisation d'un spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

Le texte de l'annonce sonore devra impérativement être validé par Tisséo-SMTC avant son enregistrement et renseigner les usagers sur l'accès en transports en commun à la manifestation.

ARTICLE 3 - PRESENCE D'AFFICHE SUR LE RESEAU BUS TISSEO

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la présence d'affiches sur ses espaces d'affichage du 5 au 16 novembre 2014 : Dos conducteurs et rames de métro.

La Ville de Colomiers s'engage à réaliser l'impression des affiches précitées et à les remettre à Tisséo-SMTC.

ARTICLE 4 - RÉALISATION ET DIFFUSION D'UN TICKET COLLECTOR

Tisséo-SMTC s'engage à assurer l'impression et la diffusion d'un titre de transport collector spécial «Festival BD Colomiers».

Quantité : 50 000 exemplaires

Validité du titre : 1 déplacement

Distribution : Réseau Bus Tisséo exclusivement

Tisséo-SMTC s'engage à retirer 300 titres sur ces 50.000 (150 qui seront mis à disposition de la Ville de Colomiers pour ses relations publiques, 150 pour Tisséo).

ARTICLE 5- COMMUNICATION ET ACTIONS A DESTINATION DES EMPLOYES DE TISSEO-SMTC

La ville de Colomiers s'engage à :

- Assurer la gratuité aux festivaliers qui seront munis d'une carte pastel ou d'un titre de transport Tisséo et communiquer cette offre sur ses moyens de communication (affiches du festival, site internet et sur l'annonce sonore destinée à être diffusé dans le métro).
- Assurer la visibilité du logo de Tisséo sur l'ensemble de ces documents de communication et notamment sur tous les documents promotionnels ou d'information, affiches, dossiers et communiqués de presse, invitations...
- Associer Tisséo-SMTC aux événements de communication et de relations publiques.

ARTICLE 6 – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation des manifestations précitées ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 16 novembre 2014 sauf cas de résiliation prévue à l'article 8.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 8 – RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention pourra être résiliée, par l'une ou l'autre partie, en cas de non-respect par l'une des parties des obligations contractées au titre des présentes constaté par acte extra-judiciaire, en cas d'annulation de la manifestation, ou en cas de force majeure.

ARTICLE 9 – LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en trois exemplaires originaux, le

Pour TISSÉO-SMTC
Le Président,

Pour la Ville de Colomiers
Le Maire,

Jean-Michel LATTES

Karine TRAVAIL - MICHELET
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Toulouse Métropole